

**Séance extraordinaire pour l'approbation du budget 2026
du 15 décembre 2025
19h00**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 15 décembre 2024 à 19h00, au lieu extraordinaire des séances à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Jean-Luc Boisclair

Mesdames les conseillères : Dominique Rouleau
Marie-Dominique Roy
Béatrice Roy

Messieurs les conseillers : Nicolas Goulet
Richard Vallée

Le conseiller monsieur Alexandre Beauchemin est absent.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le Maire Jean-Luc Boisclair.

Est aussi présent, Guy Dupuis, Directeur général/ greffier trésorier

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2025-12-198

(2) Adoption de l'ordre du jour

2025-12-198

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet, appuyé par monsieur Richard Vallée et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous.

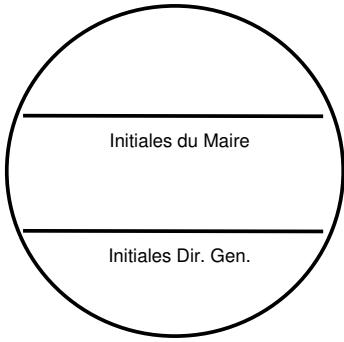
- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation et adoption du budget
- 4- Période de questions
- 5- Levée de l'assemblée

2025-12-199

(3) Présentation et adoption du budget

2025-12-199

Il est proposé par monsieur Richard Vallée, secondé par monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'adopter les prévisions budgétaires 2026 telles que présentées.



BUDGET 2026
SOMMAIRE

CATÉGORIE	MONTANT (\$)
TOTAL DES REVENUS	2 577 593,28
DÉPENSES	
Administration	977 371,71
Voirie	417 770,00
Eau potable	208 715,00
Eaux usées	111 065,00
Loisirs	177 475,00
Emprunts	537 892,57
Incendie	147 304,00
TOTAL DES DÉPENSES	2 577 593,28

(14) Période de questions

M. le maire répond aux questions des citoyens présents.

2025-12-200

(16) Levée de l'assemblée

2025-12-200

Il est proposé par madame Marie-Dominique Roy, secondé par madame Dominique Rouleau et résolu par ce conseil de lever la séance.

Jean-Luc Boisclair
Maire

Guy Dupuis
Directeur général

Je, Jean-Luc Boisclair, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Luc Boisclair, Maire